

Vers sa reconnaissance comme établissement d'éducation postsecondaire, le CNF a besoin de vous

Par le Conseil d'administration du Collège nordique francophone

L'année 2022 a été particulièrement occupée au Collège nordique francophone (CNF). Le CNF a reçu un généreux financement pluriannuel de Patrimoine Canadien qui lui permet de renforcer sa capacité institutionnelle et l'aide à prendre sa place au sein du nouveau système postsecondaire du Territoire. Sous la houlette du nouveau directeur général, Patrick Arsenault, l'équipe du CNF s'est agrandie et l'offre de services va être bonifiée par l'ajout de nouveaux programmes en partenariat avec entre autres, le Collège La Cité, l'Université de l'Ontario français et l'Université de Hearst. Pour mener à bien ses projets futurs, le CNF veut élargir son conseil d'administration et sollicite des candidatures du public.

Cet automne, le CNF se prépare à cheminer vers l'accréditation. Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) a établi les séries de règlements pour soutenir la *Loi sur l'éducation postsecondaire*. Les établissements d'enseignement postsecondaire aux TNO dont les universités, les collèges, les établissements de formation privée et les établissements de formation professionnelle privée seront assujettis aux règlements de cette nouvelle loi.

Pourquoi une accréditation ou une désignation sous la Loi sur l'éducation postsecondaire?

Une accréditation est obtenue à la suite d'un processus rigoureux d'assurance qualité qui évalue les établissements selon certains règlements. Elle offre une protection aux étudiants et aux employeurs qui font confiance à la qualité des titres académiques. Une fois accrédité, un établissement assoie cette confiance auprès des bailleurs de fonds et des autres établissements partenaires œuvrant dans d'autres juridictions. Un système d'évaluation régulier contribue à une amélioration continue de la qualité des programmes offerts et l'expérience étudiante est au cœur de ce système d'évaluation.

Parmi les exigences de qualité commune à toutes les désignations, la qualité du conseil d'administration et de la gouvernance de l'établissement sont des critères centraux du processus d'audit menant à l'accréditation. Le conseil d'administration du Collège nordique francophone s'attèle à la tâche d'étudier les différents règlements, afin de décider quel type d'établissement deviendra le CNF. L'accréditation viendra valider le travail de qualité accompli au CNF depuis quelques années et jettera les balises d'assurance qualité des programmes qui seront offerts dans les prochaines années.

Le Collège Nordique souhaite élargir son conseil d'administration

La croissance du CNF amène de nombreux chantiers, dont celui de son accréditation et le développement d'un nouveau plan stratégique. Pour appuyer le CNF dans cette transformation exaltante, le conseil d'administration est à la recherche de nouveaux membres, afin de pouvoir répartir la charge de travail en différents comités.

Le Conseil d'administration compte habituellement 5 membres et la Direction générale. Nous envisageons d'augmenter ce nombre à 7 administrateurs. C'est pour cette raison que nous lançons un appel à candidatures pour des personnes intéressées à faire partie de cette belle aventure. Vous vous joindrez ainsi à une équipe dynamique composée de : M. Marc Akpoé (Vice-Président), Mme Marie-Christine Bélair (Secrétaire-trésorière) Mme Marie-Ève Dugré (Administratrice), Mme Lynn Hjartarson (Administratrice), Mme Angélique Ruzindana Umunyana (Présidente), et M. Patrick Arsenault (Directeur

Général). Si vous n'êtes pas en mesure de siéger au Conseil d'administration mais que vous souhaitez contribuer au développement du CNF, vous pouvez faire partie des comités consultatifs ad hoc pour aider à faire avancer certains dossiers. Les personnes intéressées peuvent soumettre leur candidature au conseil d'administration ou manifester leur intérêt en envoyant un message à l'adresse courriel direction@college-nordique.com.

Pour vous familiariser avec le CNF, veuillez visiter le site web www.college-nordique.com et venez participer à l'Assemblée Annuelle Générale qui aura lieu le 08 décembre 2022 à partir de 17h30 au Collège nordique francophone situé au 2^{ème} étage du 4921 sur la 49^{ème} avenue. Pour de plus amples informations et pour accéder au lien de la rencontre virtuelle, veuillez communiquer avec le CNF par courriel à info@college-nordique.com.

Créé en 2011, le CNF joue un rôle important pour permettre à la communauté francophone des Territoires du Nord-Ouest de vivre, de s'épanouir dans sa langue et de favoriser une meilleure appréciation de l'importance des deux langues officielles au Canada.